PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 17h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 12 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC VAL 81 à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 16
Voix délibératives : 16
Autres participants : 9

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Didier SOMEN, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURREL, Sandrine SANDRAL

Titulaires excusés : J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY,

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, J-Marc SENGES,

Autres participants sans voix délibérative : Osanne BILLAND, Antoine BOUTONNE, Caroline BREUILLARD, Stéphanie CANTALOUBE, Fabienne CAZAGOU-ROUQUIER, Sophie DEBRIEU, Julien FRAT, Christine LECOULES, Sarah LYOUSFI

Secrétaire de séance : Myriam VIGROUX

Ordre du jour :

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26/02/2024 2
2 Pacte Territorial ANAH 2
3 Réponse à l'appel à projet PAT 2
4 LEADER 2023/2027 3
4.1 Frais de déplacement des membres du collège privé du CP LEADER 3
4.2 Grille de sélection et de modulation de l'aide Leader 3
4.3 Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 de la programmation 2023-2027 3
5 Fonds Coup de Pousse 4ème édition 3
6 Décision modificative N°1 du BP 2024 3
7 Informations diverses 4
7.1 A vos agendas 4
7.2 Budget 2025 4
7.3 Mission bâtiment 5
7.4 Pierres sèches 5

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 17h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (14 titulaires présents + 2 suppléants avec voix délibératives) et constaté que le quorum était atteint (16/23).

Mme Myriam VIGROUX est nommée secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26/02/2024

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 26 février 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Pacte Territorial ANAH

Rappel sur le contenu et l'organisation d'un pacte territorial → présentation jointe

Il est rappelé la rencontre avec le Président du Département au sujet du Pacte territorial et des conclusions du Département quant à son implication dans ce dispositif. Ainsi le Département, à ce stade des réflexions, n'est pas dans une logique de contractualisation d'un pacte territorial mais souhaite pour autant maintenir son service de conseil/information « habitat » aux habitants. Un projet de PIG sur l'autonomie est également en réflexion, ce qui permettrait de couvrir les éventuelles zones blanches non couvertes par un Pacte Territorial, sans contractualiser pour autant avec l'Etat dans le cadre d'un Pacte Territorial départemental.

Il est proposé aux EPCI de s'appuyer sur cet espace conseil « habitat » pour une partie de la mission du volet 2 (information, conseil, orientation) du Pacte Territorial. Ce partenariat pourrait se traduire par une convention, souhaitée par le président RAMOND, et non par une prestation. Cette articulation permettra de maintenir un numéro unique à l'échelle du département.

Pour les collectivités engagées dans un Pacte Territorial, ce conseil de 1er niveau pourra se prolonger localement par une visite-conseil (ce qui permet de porter un regard global sur les enjeux du logement) et/ou un accompagnement personnalisé.

La 3CT manifeste l'intérêt de poursuivre la dynamique engagée avec la CCMAV sur l'OPAH en cours.
La 3CS souhaite rester dans un projet similaire à une OPAH mais sans prendre en charge directement une information conseil de type ECFR tel que le prévoit le pacte territorial.
Les élus de Val 81, réunis en conférence des maires en juillet, n'ont pas exprimé d'intention particulière. Des besoins de chiffrage d'impact budgétaire sont souhaités.
La CCMAV souhaite, comme la 3CT, poursuivre et renforcer leur dispositif d'OPAH, en permettant ainsi aux plus démunis d'accéder facilement à un accompagnement dans le montage de leur dossier.
La 4C dispose d'une étude pré-opérationnelle pour le lancement du volet accompagnement d'un Pacte Territorial.

Il est rappelé la date de rencontre du 08/10 avec les services de l'ANAH et de la Préfecture mais sans le département.

3 Réponse à l'appel à projet PAT

Présentation des caractéristiques de l'appel à projet et de la candidature du PETR, ci jointe avec le descriptif des actions inscrites dans la candidature et un récapitulatif par partenaire.

La candidature s'organise autour de 6 actions sur 3 ans pour un montant total de 358 379 € et une aide sollicitée de 199 455 €. Les sous-actions de maitrise d'ouvrage PETR présentent une dépense totale de 141 529€ pour une aide sollicitée de 55 730 € *(détails dans le descriptif joint)*

Il est évoqué que de nombreuses actions visent à faciliter l'installation de nouveaux exploitants mais aucune action ne concoure au maintien des exploitations existantes en difficultés.

A l'occasion de cette présentation, la 3CS évoque le travail, en cours de discussion, avec la SAFALT sur l'identification des biens sans maitre. La question de l'inscription et d'une prise en charge de l'action avec l'essor maraicher est posée.

A l'issue de ce dépôt de candidature, la DRAAF a annoncé que l'enveloppe serait comprise entre 50 000 € et 80 000 € sans précision s'il s'agit d'une aide annuelle ou d'une aide pour tout le programme. Une priorisation

devra être réalisée après le retour de la DRAAF et ses appréciations. Dans cette attente, une priorisation avec 3 niveaux est présentée aux délégués. Ces niveaux tiennent compte :

- **De la capacité de l'action à générer des changements durables avec un effet direct**
- **De la possibilité de dupliquer et d'essaimer celle-ci**

4 LEADER 2023/2027

4.1 Frais de déplacement des membres du collège privé du CP LEADER

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, le Pôle Territorial a mis en place un comité de programmation composé d'un collège public et d'un collège privé.

A ce titre le Président propose de rembourser les frais de déplacement sur la base des règles de la Fonction Publique Territoriale entre le domicile des membres du collège privé et le lieu de réunion avec effet rétroactif au 01/01/2024. Les membres acceptent à l'unanimité.

4.2 Grille de sélection et de modulation de l'aide Leader

Lors du bureau du 22/07/2024, les élus ont validé le principe d'étudier la modulation de l'aide Leader. 2 comités de programmation ont été organisés afin de permettre de dresser une nouvelle grille de sélection des projets et de définir les conditions de modulations de l'aide Leader.
Ce travail a été présenté afin de valider les nouvelles modalités de sélection des projets Leader *(cf. présentation ci jointe)*

4.3 Animation Gestion LEADER 23-27 pour les années 2023 et 2024

Il est proposé de solliciter le concours du FEADER au titre du programme LEADER pour l'Animation/Gestion LEADER pour les années 2023 et 2024 pour un montant prévisionnel de 55 695 € de dépenses éligibles et une aide à hauteur de 44 556 € (80 %) soit un autofinancement de 11 139 € (20 %),
Les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité.

5 Fonds Coup de Pousse 4ème édition

Le quatrième appel à projet a été lancé le 29 avril 2024 et 7 associations ou collectifs ont déposé un dossier. Un comité de sélection s'est réuni le 18 juillet 2024 pour analyser les candidatures et proposer au Conseil Syndical une répartition de l'enveloppe de 10 000 €.
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir cinq projets déposés et d'octroyer une subvention selon le plan de financement suivant :

Nom de la structure	**Nom du projet**	**Subvention accordée**
Autour du moulin de Penthiès	EVE Energie Vulgarisation Exposition Expérimentation	1 300 €
Chicken Paradise 81	Espace de Jardin Partagé entre l'EHPAD et le Centre de Loisirs autours des poulaillers collectifs	1 300 €
Réalités Réalmontaises	Réal'TRI	2 000 €
Familles Rurales Valence d'Albigeois	De la graine à l'assiette	1 000 €
ACADOC	L'ACADOC passe au vert	1 600 €
		7 200 €

Une description de ces initiatives est présentée dans le document ci joint

6 Décision modificative N°1 du BP 2024

Le PETR a retenu le principe du « prorata temporis » pour l'amortissement de ses biens.
Le Président informe les membres qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au BP 2024 afin d'avoir les crédits suffisants pour passer les écritures d'amortissements suite à l'anticipation du renouvellement d'un

poste informatique, l'uniformisation des licences windows avec l'installation de la licence 2021 sur l'ensemble des postes informatiques et la mise en place d'un VPN pour sécuriser l'accès au nouveau serveur.

Le président propose les modifications suivantes :

Désignation	**DEPENSES**		**RECETTES**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 64111 Rémunérations principale	- 3 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 6811 Dot. Amort. immos	0.00 €	3 000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 000.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Désignation	**DEPENSES**		**RECETTES**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D – 2051-15 Concessions, droits	0.00 €	3 000 €	0.00 €	0.00 €
R – 2805-00 Licences, logiciels, droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 €
R – 281838-00 Autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**3 000 €**	**0.00 €**	**3 000 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024 prévoyant les mouvements des comptes comme détaillés ci-dessus.

7 Informations diverses

7.1 A vos agendas

7.2 Budget 2025

Les membres sont informés d'une inquiétude sur le maintien de l'aide du département pour l'ingénierie du Pôle Territoriale, qui s'élève chaque année à 33 300 €.

Un prochain bureau sera dédié aux projections financières 2025 et au-delà, pour anticiper les tensions à venir.

7.3 Mission bâtiment

Il est rappelé les accompagnements possibles de la mission bâtiment assurée par François. Une information a été envoyée à l'ensemble des communes du PETR.

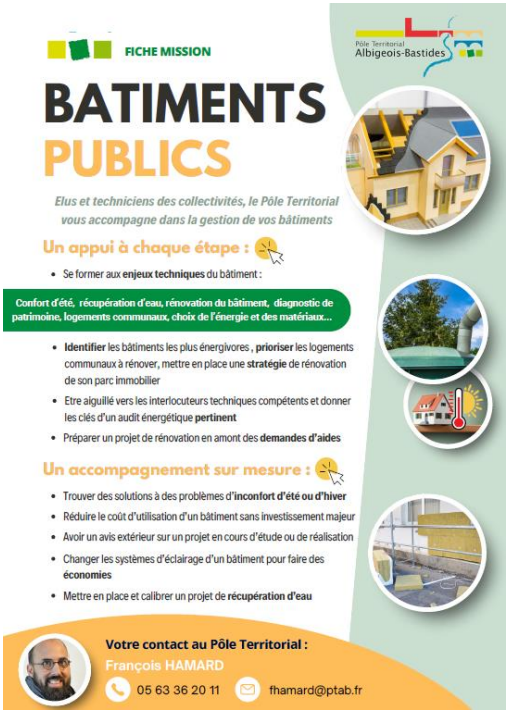

Lien vers le détail des missions : https://www.pays-albigeois-bastides.fr/missions-batiments-publics

7.4 Pierres sèches

Listes des sites proposés pour une poursuite pour la définition d'un projet école autour de la pierre sèche

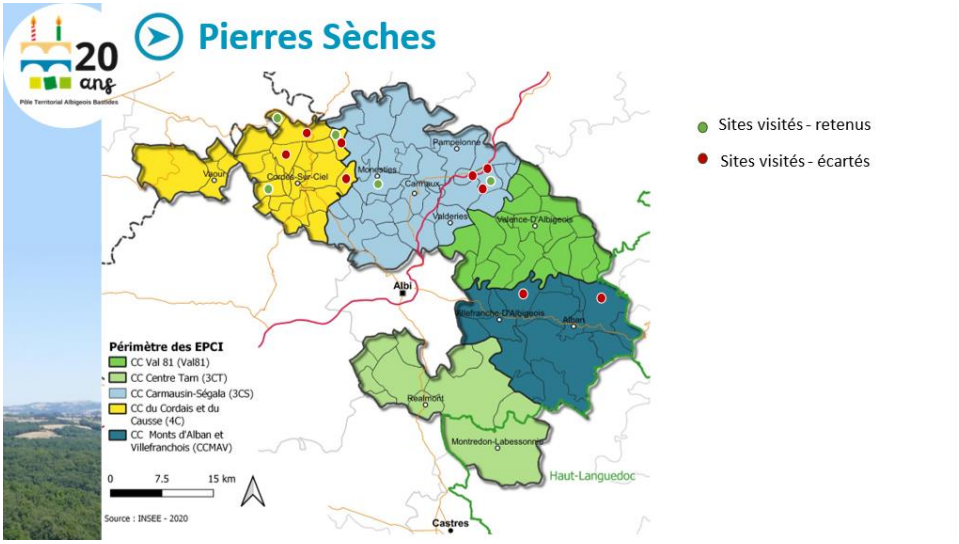

Sites retenus pour une expertise technique

COMMUNE	SITE	PAT
MOULARES	Chemin de randonnée village	Visite technique - Définition du projet
VINDRAC	Salle communale	Visite technique + définition du projet de formation qualifiante
Le Riols	Eglise de Larroque	Visite technique - Echange avec l'association CITRUS pour définir le projet
MONESTIES	Village	Visite technique - Définition du projet
LAPPAROUQUIAL	Lieu dit Bessiard	Visite technique - Accompagnement appel d'offre

Sites non retenus

COMMUNE	SITE	PAT
MOULARES	CHÂTEAU DU VERGNET	Accompagnement ABPS si projet aménagement défini en amont
MOULARES	Mairie	Pas de priorité sur ce site
MOULARES	Graumont	Pas de priorité sur ce site
SALLES SUR CEROU	Village	Accompagnement ABPS si projet aménagement défini en amont
LAPPAROUQUIAL	Chemin communal	Site non éligible à un chantier école → passage de véhicules
CURVALLE		Non éligible - Mur trop haut
VINDRAC	Salle communale	Visite technique + définition du projet de formation qualifiante
Le Riols	Eglise de Larroque	Visite technique - Echange avec l'association CITRUS pour définir le projet
MONESTIES	Village	Visite technique - Définition du projet

Une rencontre avec ABPS est organisée le 23/10 à la base razisse ou se tiendra une formation qualifiante pierre sèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER

La secrétaire de séance,
Myriam VIGROUX